

Animateur-Animatrice extrascolaire (3508)

Document imprimé à partir de dorifor.be.

Vous pouvez rencontrer un conseiller sans rendez-vous à la Cité des métiers, Avenue de l'Astronomie 14, 1210 Bruxelles (métro Madou), lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h, jeudi de 13h30 à 19h (jusqu'à 16h pendant les vacances scolaires).

*Vous désirez accompagner les enfants dans des moments d'accueil avant et après l'école
Devenez animateur extrascolaire en 6 mois!*

Objectif et Contenu

Programme	<p>Cette formation se déroule en deux étapes : une formation de base d'animateur de centres de vacances puis la spécialisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> * Formation de base d'animateur-animatrice de centres de vacances : activités adaptées aux âges des enfants ou des jeunes, fonctionnement de la vie en collectivité, responsabilité de l'animateur, de l'animatrice. * Spécialisation d'animateur extra-scolaire : cette spécialisation vise à donner aux participant(e)s des outils d'animation utilisables lors des moments de l'accueil extra-scolaire (dans les écoles pendant l'année scolaire et les vacances). Elle permet d'acquérir un savoir-faire professionnel pour améliorer la qualité de l'accueil des enfants de 3 à 12 ans. Cette spécialisation propose, en alternance, des séquences d'appropriation active des connaissances de base de l'animation et des phases d'expérimentation sur le terrain.
Certification(s) visée(s)	Certificat d'animateur de rue & quartier ou extrascolaire CEMEA. En fin de 1e partie, obtention du brevet d'animateur de centres de vacances (reconnu par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles) et du Brevet Européen des Premiers Secours
Type de formation	Organisme d'insertion socio-professionnelle - Contrat de formation professionnelle pour chercheur d'emploi reconnu par Bruxelles Formation

Organisation

Durée	6 mois
Horaire	en journée
Début	février 2021 / Une fois par an
Coût	Gratuit -

Conditions d'admission

Prérequis administratif	<p>Etre chercheur d'emploi inoccupé.. Avoir au moins 18 ans. Ne pas avoir le <i>certificat de l'enseignement secondaire supérieur</i> de plein exercice (CESS) ou son <i>équivalence</i> . Être inscrit(e) auprès d'Actiris.</p> <p>Extrait de casier judiciaire - modèle 2.</p> <p><u>Priorité aux personnes ayant suivi l'un de ces deux ateliers :</u></p> <p>Détermination de projet professionnel ciblée animation à la Mission locale de Molenbeek (voir fiche d'information spécifique (http://www.dorifor.be/formation/determination-ciblee-animateur-476.html))</p>
-------------------------	---

ou Détermination ciblée "animateur extra-scolaire", à la Mission locale d'Ixelles. ([voir fiche d'information spécifique](#) (<http://www.dorifor.be/formation/determination-ciblee-animateur-extrascolaire-4912.html>))

Connaître

Avoir une bonne connaissance orale du français. .

Intéressé(e) ?

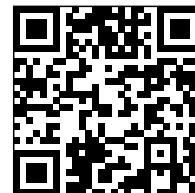
Que faire

Pour plus de renseignements et pour vous inscrire à cette formation veuillez téléphoner au 02/543 05 98 ou au 02/543.05.92 de 9h à 17h. Vous pouvez également contacter le centre par mail aux adresses suivantes: formation.qualifiante@cemea.be ou inscriptions@cemea.be

Remarques

c/form. QG114000

Retrouvez cette formation sur <https://www.dorifor.be/formation/animateur-animatrice-extrascolaire-3508.html>



CEMEA - Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation actives de Bruxelles-Brabant

Avenue de la Porte de Hal 39 - Bte 3 - 1060 Saint-Gilles

02 543 05 95

bruxelles@cemea.be - <http://www.cemea.be>